Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 001-210102091-20250616-2025_12DEL-DE

Commune de Léaz **N° 12/2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 12 juin 2025
Nombre de conseillers municipaux : 11
Maire : Christine BLANC Secrétaire élue : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC –- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Johann BRESSON -
Absents : Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE LEAZ

Madame la Maire :

La commune de Léaz a lancé une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la prestation de service de restauration scolaire. Cette démarche fait suite à l'échéance du marché précédent.
La consultation, lancée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3° du code de la commande publique, a permis de recevoir deux candidatures : Bourg Traiteur et RPC (Restauration Pour Collectivité).
Après une analyse détaillée il est proposé de choisir la société RPC (Restauration Pour Collectivité), sur son offre de base.

Le conseil, après avoir délibéré, selon le vote suivant : 6 voix pour, 1 voix contre (Emelyne ETIENNE), 1 abstention (Kévin FAVRE)

- **D'ATTRIBUER** le marché de restauration scolaire à la société **RPC (Restauration Pour Collectivité)** pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par période d'un an.
- **DE VALIDER** l'offre de base proposée par **RPC (Restauration Pour Collectivité)**.
- **DE MANDATER** Madame la Maire pour signer le contrat avec **RPC (Restauration Pour Collectivité)** et pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LEAZ
AIN